

LE CARNET D'INFORMATION DU LOGEMENT DEVIENT OBLIGATOIRE !

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le Carnet d'Information du Logement (CIL) est obligatoire pour tous les logements neufs et ceux faisant l'objet de travaux avec une incidence sur la performance énergétique. Son objectif : centraliser toutes les informations du logement pour garantir un bon suivi et bon entretien tout au long de sa vie.

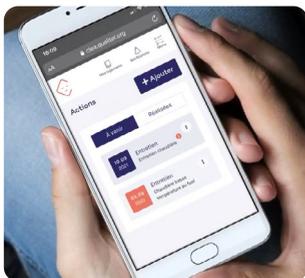
Découvrez CLÉA :

le Carnet d'Information du Logement simple et gratuit !

Développé par QUALITEL, association à but non lucratif engagée pour la qualité du logement depuis 1974.



Au quotidien, avec CLÉA :



- > **Centralisez et conservez en toute sécurité tous les documents** liés à votre logement dans un espace unique (plans, diagnostics, modes d'emploi des équipements, devis, factures des travaux...).
- > **Suivez vos consommations d'énergie** et identifiez des sources d'économies (CLÉA est compatible avec Linky et Gazpar).
- > **Recevez des rappels d'entretien de vos équipements** (chaudière, pompe à chaleur, détecteur de fumée, VMC...).
- > **Retrouvez les informations réglementaires et les conseils** rédigés par les experts de QUALITEL pour bien entretenir votre logement.



Pour une rénovation

- > **Archivez toutes les informations** (devis, plans, photos, informations sur les matériaux et équipements, dossier des entreprises).
- > **Mesurez concrètement vos économies d'énergie** après travaux grâce à l'outil de suivi des consommations.



Pour une vente

- > **Fournissez l'historique fiable et complet** de l'entretien de votre bien et de ses équipements.
- > **Attestez de la valeur de votre patrimoine** immobilier et rassurez vos futurs acquéreurs.



Créez votre CLÉA sans plus attendre !

- > Je me connecte à clea.qualitel.org ou je scanne ce QR code
- > Je clique sur Je suis un **particulier** ou sur **Créer mon espace CLÉA**

Pour toute question, vous pouvez nous contacter : equipe.clea@qualitel.org